



**SAÔNE
DOUBS
BRESSE**
Communauté
de communes

A l'attention de Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,

OBJET : Conseil Communautaire Mardi 25 juin 2024 à 20h à la Salle des fêtes à Saint-Maurice-en-Rivière

Le 19 juin 2024,

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Communautaire qui aura lieu :

Mardi 25 juin 2024 à 20h
à la Salle des fêtes à Saint-Maurice-en-Rivière

Vous trouverez en page suivante l'ordre du jour de cette séance.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à cette occasion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, mes salutations distinguées.

Brigitte BEAL,
Présidente



Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement du délégué titulaire, le délégué suppléant qui le remplace a voix délibérative (seules les communes disposant d'un seul titulaire ont un suppléant).

Pour les communes ne disposant pas de suppléant, ou dans le cas où le suppléant est lui-même empêché, il peut être donné procuration à un autre délégué par le biais d'un pouvoir (modèle joint à la présente convocation).

Ordre du Jour :

1er point : Désignation d'un ou une secrétaire de séance

2ème point : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 09 avril 2024

3ème point : Modification des statuts de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse

4ème point : Modification de la définition de l'intérêt communautaire des compétences « Politique de la ville » et « Participation à une convention France Services » (en cas d'approbation de la modification des statuts)

5ème point : Avenant à la convention de participation au financement d'un poste d'intervenant social en gendarmerie sur le ressort de la compagnie de Chalon-sur-Saône

6ème point : Octroi d'une subvention pour l'organisation d'une manifestation culturelle

7ème point : Ressources humaines

- a) Mise à jour du tableau des effectifs
- b) Signature d'un contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un étudiant en alternance dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

8ème point : Agence Technique Départementale de Saône et Loire (ATD 71)

- a) Demande d'accès au système d'information géographique (SIG)
- b) Demande d'accompagnement par l'ATD71 pour l'assistance à la future prise de compétence Assainissement

9ème point : Point d'étape sur le projet de Maison de santé pluriprofessionnelle

10ème point : Travail des commissions / VP

11ème point : Questions Diverses